



ville de Vitry sur seine

SERVICE DES AFFAIRES FAMILIALES

518

INSCRIPTION SCOLAIRE

PÉRIODE DES INSCRIPTIONS : **DU 04 JANVIER AU 05 MARS 2021**

UNIQUEMENT SUR RENDEZ VOUS

Présence obligatoire d'un des parents

NOM DE L'ENFANT

Prénom :

Né(e) le : à

Sexe : Féminin Masculin

ECOLE DE SECTEUR (A renseigner par le service) :

Date de rentrée scolaire souhaitée :

Si demande de dérogation : oui Pour l'école :

Ecole précédemment fréquentée par l'enfant :

Garde alternée : oui – non *

DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR (originaux et photocopies)

- **Certificat médical** justifiant que l'enfant satisfait aux obligations vaccinales.
- **Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois** pour les parents et le ou les enfants (**traduction en français**).
- **Pièce d'identité de la mère et/ou du père (recto/verso)**.
- **Certificat de radiation** établi par l'école précédente.
- **En cas de séparation** : jugement relatif à la résidence des enfants
- **Si vous êtes locataire, propriétaire, ou hébergé, fournir 2 justificatifs différents de domicile de moins de 3 mois (exemple : EDF, quittance, contrat de bail...etc.)**.
- **Calcul du quotient familial obligatoire.**

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Date réception SAF : par.....

Date informatisation : par.....

N° SAF :

* Rayer la mention inutile.

MERCI DE REMPLIR LE VERSO

RESPONSABLE LEGAL 1 (PERE-MERE-TUTEUR)

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille : 

Né(e) le : à

Adresse :

Profession :

Employeur : 

RESPONSABLE LEGAL 2 (PERE-MERE-TUTEUR)

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille : 

Né(e) le : à

Adresse :

Profession :

Employeur : 

EN CAS DE FAMILLE RECOMPOSEE : CONJOINT(E) :

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille : 

Né(e) le : à

Adresse :

Profession :

Employeur : 

SITUATION FAMILIALE

Marié(e) Union libre PACS Divorcé(e) Séparé(e) Veuf (ve) Célibataire

Je soussigné(e), responsable légal(e) de l'enfant, titulaire de l'autorité parentale, déclare que tous les renseignements fournis dans ce formulaire sont exacts et m'engage à signaler au Service des Affaires Familiales de la ville de Vitry-sur-Seine tous les changements dans ces renseignements qui interviendraient au cours de l'année.

En accord avec l'article 372-2 du code civil « A l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », je certifie en outre sur l'honneur que l'inscription scolaire de mon enfant est effectuée conjointement.

Fait à Vitry-sur -Seine, leSignature du ou des responsables légaux, précédée de la mention « lu et approuvé » :